

PRÉFECTURE DE LA SARTHE

CABINET DU
PREFET

Service
interministériel
de défense et de
protection civiles

Le Mans, le 10 juin 2008

Le préfet de la Sarthe

à

Mesdames et Messieurs les Maires de la Sarthe

Affaire suivie par :
Guillaume FORNASIER
Tél. : 02 43 39 71 82
Fax : 02 43 39 71 76
guillaume.fornasier
@sarthe.pref.gouv.fr

*Objet : Préparation à la gestion d'une crise sanitaire majeure de type pandémie
grippale*

Dans mon précédent courrier du 7 février 2006, je vous ai exposé les mesures de préparation prises par les services de l'Etat afin d'assurer la gestion des conséquences d'une éventuelle pandémie grippale sur le territoire national.

Je vous ai également transmis, lors de mon précédent envoi, une synthèse de l'organisation territoriale du dispositif de gestion de crise dans une telle éventualité. Ce document présentait notamment cette organisation à l'échelle du département et le rôle fondamental que les communes devraient y jouer.

Enfin, je vous ai invité à mener à l'échelle de vos collectivités, de manière préventive, un certain nombre d'actions afin de préparer vos services à faire face aux besoins qui seraient exprimés par votre population dans l'hypothèse d'une telle crise sanitaire.

Depuis deux ans, les services de l'Etat ont approfondi leur réflexion sur ce risque et amélioré leur niveau de préparation. Le plan gouvernemental de prévention et de lutte contre une pandémie grippale, établi en 2006, a ainsi été modifié le 9 janvier 2007.

Les experts s'accordent désormais à penser qu'une telle crise serait très déstructurante pour notre société. Sa gestion devrait se décliner sur de petits territoires. Les communes, premiers services publics de proximité, seraient donc particulièrement sollicitées par leurs habitants.

Afin de permettre aux collectivités de se préparer le mieux possible à la survenue de ce risque sanitaire, la préfecture a établi un **Guide de préparation des communes à une situation de pandémie grippale**, dont vous trouverez un exemplaire ci-joint. Il présente d'abord, de manière synthétique, la nature de cette maladie et les mesures prévues par les services de l'Etat pour faire face à sa propagation. Il expose, ensuite, de manière précise comment les communes intègrent ce dispositif de gestion de crise et il définit leur rôle ainsi que leurs missions.

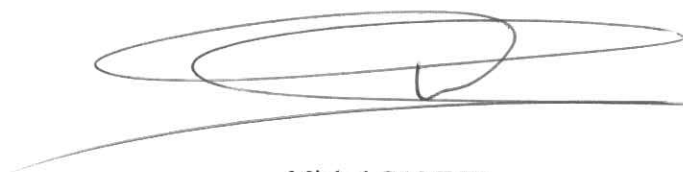
Je vous invite à prendre connaissance de ce guide et à mettre en œuvre, dès aujourd'hui, les actions préventives qu'il prévoit.

Dans ce cadre je vous demande de **désigner un correspondant communal « sécurité civile »** (élu ou personnel communal) **et à transmettre son nom et ses coordonnées avant le 31 03 2008** au service interministériel de défense et de protection civiles (SIDPC) de la préfecture.

Enfin, je vous indique qu'un dossier dédié au thème de la pandémie grippale a été mis en ligne le portail Internet des communes du département (www.communes-de-la-sarthe.eu - Rubrique Affaires communales – Police administrative et sécurité). Il met à votre disposition, outre le guide ci-joint, une série de documents, de fiches techniques et de liens vers des sites Internet de référence afin de vous aider dans votre démarche de préparation.

Mes services (Service Interministériel de Défense et de Sécurité Civiles – SIDPC) sont à votre disposition pour vous conseiller et répondre à toute demande de renseignement complémentaire.

Je vous invite à mobiliser vos conseils municipaux et vos services sur ce sujet dans les prochains mois. Lorsque survient l'événement, c'est la préparation appropriée de tous et l'attitude adaptée de chacun qui constituent les meilleurs atouts pour en limiter les effets.



Michel CAMUX

Copie à l'attention de :

- le sous-préfet de La Flèche,
- le sous-préfet de Mamers,
- le président de l'Association amicale des maires et adjoint de la Sarthe.